L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 OCTOBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 30 OCTOBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,

DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,

DE L'INDIANA.

POUR LES ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

L'Etat en général — WALTER FLOWER, d'Orléans. T. C. MANNING, de Rapides.

Premier District—C. A. BUTLER, d'Orléans.
Deuxième District - EMILE J. O'BRIEN, d'Orléans.
Troisième District—ALLEN THOMAS, d'Assomption.
Quatrième District—WILLIAM H. JACK, de Natchitoches.
Cinquième District. — GEORGE H. ELLIS, d'Union.
Sixième District.—K. A. CROSS, d'Est Feliciana.

POUR LE CONGRÈS.

Premier District—RANDALL L. GIBSON.
Deuxième District—JOHN S. BILLIU.
Troisième District—JOHN S. BLANCHARD.
Quatrième District. — NEWTON C. BLANCHARD.
Cinquième District—E. FLOYD KING.
Sixième District. — EDWARD W. ROBERTSON.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, trois terrains avec bâtisses et améliorations dans le 1er district dans l'îlot borné par les rues Camp, Magnolia, Estelle et Melicerte.

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriété de valeur améliorée dans le 2me District No 151 rue Toulouse, entre Bienville et Bourgogne.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles une belle maison avec vaste terrain, jardin et verger au coin N. E. des rues Esplanade et Galvez propriétés de valeur sur le chemin de la Metairie, résidence et ferme.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, faïence et faïence jaune.

Par Hoey & O'Connor au No 67 rue Poydras, entre Magasins St. Tchoupitoulas, dépôt de thés et de café de Martin.

Cottage élégant et ferme de timbouro à Pesmes aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St Charles, par C. E. Girardey, encanteur. L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur cette vente. Pour les conditions et tous autres renseignements, voyez les annonces descriptives.

Faïence Jaune.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Continuation de la vente du stock de faïence et de verrerie.—La vente sans limite du stock de faïence et de verrerie du magasin No 48 rue de Chartres entre celles de Dauphine et Bienville, commencée hier par l'entremise de J. V. Gourdain encanteur, sera reprise ce matin à 10 heures et les jours suivants à la même heure jusqu'à l'écoulement complet des marchandises.

Question d'élection pour les recorders.

Il s'est élevé depuis quelques jours une question d'élection qui a du étonner beaucoup de gens dans la paroisse d'Orléans. Cette question est relative à l'élection des recorders de la ville. Toujours jusqu'ici, ces juges d'instruction et de police avaient été élus par les électeurs du District où chacun d'eux devait exercer respectivement ses fonctions. Il y avait à une époque quatre recorders et tous étaient élus de cette manière, c'est à dire que les électeurs des districts où ils n'avaient pas droit de juridiction ne prenaient pas part à leur élection. On ne voit pas aujourd'hui pourquoi il n'en serait pas encore ainsi.

Quand le gouvernement de la ville consistait en un maire et un conseil municipal, tous les conseillers municipaux étaient élus seulement par les électeurs de leurs wards respectifs, et nul électeur ne pouvait voter pour un conseiller qui ne devait pas représenter son ward ou la partie de la ville où il n'avait pas son domicile. Ces divers conseillers, quand ils étaient réunis en séance municipale, n'en gouvernaient pas moins toute la ville, puisqu'ils avaient le droit de voter dans toutes les questions d'intérêt public et d'administration. En ce sens, ils avaient une autorité de représentation tout aussi étendue que celle du maire à l'élection duquel sont appelés tous les votants de la ville, sans distinction de ward, de District, de circonscription ou de quartier.

Les membres du Congrès sont élus aussi par districts, bien qu'au Congrès ils représentent les intérêts de tout l'Etat comme le gouverneur, sans que les votants des autres districts aient concouru à leur élection.

Pour la représentation de l'Etat dans l'Etat, c'est encore la même chose. Les représentants à la chambre et au sénat sont élus par districts et ils n'en ont pas moins le droit de voter dans toutes les questions d'intérêt et de législation qui concernent les districts dont ils ne sont pas les représentants spéciaux. La loi est faite par eux tous, pour tous objets, quand même leur autorité vient d'une élection particulière de paroisse ou de district.

Nous voyons la même division électorale pour les cours de district. Presque toutes ont juridiction sur plusieurs paroisses, excepté les paroisses de Caddo et d'Orléans qui ont des juges de district dont l'autorité ne s'étend pas en dehors de ces paroisses. Tous ces juges de districts sont élus par les votants de leurs districts respectifs et non par les votants des autres districts.

Comme il n'y a plus qu'un coroner pour toute la ville, il est clair qu'il doit être élu par les votants de toute la ville. Quand il y en avait deux, l'élection était divisée et indépendante l'une de l'autre.

Nous n'ignorons pas qu'il en est ainsi pour les juges des cours de cité, par la raison très simple qu'il est loisible aux justiciables de porter leurs procès devant les cours qu'ils préfèrent, sans distinction de district, et les constables de ces cours doivent, comme leurs chefs, être soumis aux mêmes chances électorales.

Mais parmi les recorders la situation n'est plus la même. La police qui arrête les malfaiteurs et les perturbateurs les traduit directement devant le recorder du son district, et la police elle-même a un service séparé et distinct. C'est donc toujours devant le recorder du district où l'arrestation a eu lieu que l'affaire est portée.

Il faut donc, selon nous, et très naturellement, que chaque partie de la ville soit appelée à voter séparément dans l'élection des recorders. Il y a à la Nouvelle-Orléans une raison majeure pour qu'il en soit ainsi. La même langue ne domine pas dans tous les quartiers de la Nouvelle-Orléans. En bas de la rue du Canal, ce sont les langues française, espagnole, italienne, flamande, allemande, qui sont le plus en usage. En haut de la rue du Canal c'est la langue anglaise qui domine en souveraine. En conséquence, il nous paraîtrait très naturel que ces populations, principalement de race latine, se donnassent les magistrats qui comprennent le mieux leurs langues. Aussi, n'est-on pas jeune qu'en les recorders du Second et du Troisième district de la ville étaient parfaitement versés au moins dans la connaissance de l'anglais et du français. C'était tout ce qu'il fallait, attendu que les trois quarts de la population qui réside au dessous de la rue du Canal, parlent le français, de préférence à toute autre langue, quand même ils ne sont pas d'origine gallique.

Mais comme on pourra nous répondre que ces considérations de pure convenance n'ont aucune valeur en présence de lois faites, écrites et adoptées et qu'il faut exécuter, nous invoquerons une autorité plus haute que celle des convenances et nous citerons un article de la Constitution, l'article 195, dont voici la traduction exacte et fidèle :

" Nul ne sera éligible à aucune place d'Etat, de judicature, de paroisse, de municipalité ou de ward, s'il n'est citoyen de cet Etat et dûment qualifié électeur de l'Etat, du district judiciaire, de la paroisse, de la municipalité ou du ward où les devoirs de la dite place doivent être exercés ; et quand un officier d'Etat, de judicature, de paroisse, de municipalité ou de ward, changera sa résidence en sortant de l'Etat, ou du district, de la paroisse de la municipalité ou du ward où il exerce ses fonctions, la place qu'il occupait sera regardée comme vacante, nonobstant toute déclaration ou intention de domicile contraire."

Cet article, bien qu'il ne parle pas spécialement d'élection, n'en est pas moins clair et porte directement sur la question qui nous occupe, et nous ajouterons qu'il la résout. En effet, il s'agit ici de personnes éligibles, c'est à dire de citoyens, et si ces personnes élues à des places d'Etat, de judicature, de paroisse, de municipalité ou de ward cessent de résider dans l'endroit ou elles exercent leurs fonctions, elles perdent leur place qui est vacante par le fait, quand même elles auraient déclaré leur intention de conserver leur domicile.

Alors, puisqu'il faut résider dans l'endroit où l'on exerce les fonctions d'une place, pourquoi faudrait-il que les électeurs votassent pour un recorder qui ne résiderait pas dans leur district ? Si M. Miltenberger, par exemple, est élu, comme recorder de la partie inférieure de la ville, il est obligé d'y résider, et comment fera-t-il alors pour répondre aux votes qu'il aura reçus dans la partie supérieure. Le recorder élu ne pouvant résider en deux endroits à la fois et ne pouvant avoir deux domiciles, il est clair qu'il y aura une lacune et que l'article 195 de la Constitution ne sera pas observé. Pour que cet article ait la valeur qui lui est propre, il faut donc que les suffrages soient comptés séparément et que ceux du district inférieur soient appelés seuls à l'élection des candidats de ce district, de même qu'il faut que les suffrages du district supérieur soient appelés seuls à l'élection de ses candidats. La division de l'élection dans la compilation des votes nous paraît donc être l'unique moyen de résoudre la question d'une manière constitutionnelle.

N'ayant cependant aucune certitude qu'elle soit résolue ainsi, nous conseillons aux électeurs de voter pour les deux candidats de la liste du peuple, M. E. Miltenberger et M. T. G. Hunt, pour les places de recorders dans les deux parties de la ville.

Association d'Assistance Mutuelle.

Nous venons de lire un rapport adressé aux membres de l'association d'assistance mutuelle de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans par les directeurs de cette organisation, sur la situation actuelle de l'association qui compte aujourd'hui 140 membres. Nous ne connaissons rien de plus méthodique et de mieux ordonné que le système suivant lequel cette affaire est conduite. Les directeurs qui sont MM. I. E. Glenny, président, Thos. H. Hunt, vice-président, John Chaffe, John Phelps, John B. Lafitte, appellent l'attention sur les faits suivants :

La direction de l'association n'exige aucune dépense extraordinaire; le total dépensé par elle dans l'année qui vient de s'écouler n'excède pas $64.

L'association paye immédiatement après la mort, donnant ainsi des secours en un moment où ils font le plus besoin, pendant la période qui s'écoule avant l'ouverture des successions.

Cette règle doit être assurément fort appréciée. Le rapport est signé par les directeurs ci-dessus mentionnés, et par par M. Henry G. Hester, secrétaire.

Convocation. — Les membres de l'association démocratique du Peuple sont convoqués pour ce soir à 7 heures et demie au quartier général de cette association rue St Charles No 24. On verra plus loin une notice à cet effet, signée par le président, l'hon. juge R. H. Marr.

GRAND OPERA HOUSE.—La première représentation de l'opéra de Gounod, Roméo & Juliette, avait attiré un public très nombreux hier soir à ce théâtre.

Le rôle de Juliette est celui qui convient le mieux, croyons-nous, à Mlle Abbott, aussi l'a-t-elle non-seulement bien chanté, mais elle l'a très avantageusement rendu. Elle a chanté avec beaucoup d'âme et de sentiment la jolie valse du premier acte, ce qui lui a valu des applaudissements prolongés, ce qui n'est pas peu dire, car on ne peut pas reprocher au public devant lequel Mlle Abbott chante, d'être trop enthousiaste. La scène du balcon au second acte a été très bien rendue, jugée au point de vue dramatique, et cette fois encore les applaudissements n'ont pas manqué à Mlle Abbott et M. Castle.

Aujourd'hui, en matinée, on nous promet un autre opéra de Gounod, Faust, et ce soir pour les adieux de Mlle Abbott, l'opéra de Balfe, la Bohémienne. Dimanche soir, débuts de la Criterion Company, dont les journaux du Nord et de l'Ouest disent le plus grand bien.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — " Notre Sénateur Allemand" sera joué encore une fois aujourd'hui, en matinée, et ce soir il finira sa carrière, carrière honnête et fructueuse pour les artistes et pour la direction. M. Gus Williams peut se flatter d'avoir amusé les gens. Demain, pour la combinaison dramatique de Hoey et Hardie, le dernier grand succès de New-York, le "Child of State." Nous en parlerons.

Athénée Louisiannis.—Par suite d'une erreur aperçue trop tard, le mot *soirée* a été substitué à celui de *séance* sur la carte d'invitation distribuée à l'occasion de la fête littéraire et artistique qui aura lieu dimanche prochain, dans une des salles de la Grainewald, à midi et demi.

Les personnes qui ont l'intention d'assister à cette petite solennité, sont priées de vouloir bien prendre note de la rectification faite ici.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

Vêtements d'hiver. — M. Michel Lion Vieille Levée 195 et 197, au coin de la rue Ste Anne, annonce aujourd'hui qu'il a reçu un des plus beaux assortiments d'habits de la ville et qu'il les offre aux plus bas prix du marché. Les articles qui composent le stock de M. Lion sont magnifiques et coupés à la dernière mode. On ne peut rien voir de meilleur genre ici. Ces habits sont pour hommes, jeunes garçons et enfants, et l'on y remarque des parcelles de tous les genres et d'une confection supérieure.

Bassetti & Xiques—Ces messieurs, en débarquement du navire "Giove," venant de Gênes, ont reçu 1000 caisses de macaroni, du vermouth savon blanc de Castille. Tout cela de première qualité comme tout ce qui sort du magasin de ces messieurs, rue Vieille-Levée ou Decatur 67 et 69.

Belle de la côte.—Le steamer qui est entièrement neuf et qui est un des plus élégants du fleuve fera trois voyages par semaine entre Donaldsonville et la Nlle-Orléans, s'arrêtant à tous les débarcadères de la côte. Il est commandé par le brave capt. J. F. Ancom, avec lequel on n'a pas peur dans l'obscurité. La Belle de la côte ne peut sortir dans le bayou Lafourche actuellement, les sous étant basses.

Nouvelles Télégraphiques.

La convocation des Chambres.

Paris, 25 octobre—Le décret présidentiel publié ce matin dans le *Journal officiel*, convoque les Chambres pour le 9 novembre. La première séance promet d'être orageuse. Le gouvernement, avant de procéder à l'exécution complète des décrets contre les congrégations non-autorisées demandera à la Chambre des députés un vote de confiance. La question sera aussi soulevée au Sénat, mais on n'en viendra pas à un vote, la droite n'étant pas sûre du résultat non plus que le ministère. Les débats seront toutefois très passionnés. On fera un dernier appel au fanatisme religieux.

Aux barricades.

En attendant, les maisons religieuses barricadent et murent leurs portes pour empêcher l'ennemi d'entrer. Le plus comique de la chose c'est que les moines s'enferment avec des cléricaux laïques zélés qui accourent aux monastères pour prendre part à la démonstration. Comme le gouvernement prend son temps et n'annonce pas d'avance ses mouvements, nombre de jeunes légitimistes et impérialistes sont pris dans leur propre trappe et mis à la ration pour une période indéfinie.

L'affaire de Cissey.

Paris, 25 octobre.—M. Constans, ministre de l'intérieur, avait d'abord autorisé la réunion publique au sujet de l'affaire de Cissey, mais ensuite il est revenu sur sa décision et a interdit la réunion. Quelque six cents personnes s'étaient assemblées malgré l'interdiction, mais elles ont été dispersées par la police.

Un effort sera probablement fait pour réhabiliter avec l'aide du Parlement la baronne de Kanila [Mme Jung.] Les femmes de ce genre qui ont acquis de l'influence parmi les fonctionnaires et les hommes politiques, trouvent toujours des défenseurs.

Le *Gaulois* publie ce matin une lettre de M. Ivan de Woestyne dans laquelle celui ci déclare renoncer à sa collaboration à ce journal. Il ne veut plus porter la responsabilité de ses articles dans l'affaire de Cissey-Jung.

Londres, 25 octobre. — Un télégraphe de Paris au *Standard* que le général de Cissey a intenté une action en diffamation contre l'*Intransigeant*, journal de M. Rochefort, et de Cissey-Jung.

L'Ane.

Le nouveau poème de Victor Hugo, l'*Ane*, qui a paru aujourd'hui, appartient à la même classe mystique et philosophique de ses ouvrages *Religion et Religions* et *le Pape*. N'en déplaise à M. Albert Wolff qui soutient éloquemment au contraire dans le *Figaro*, l'*Ane* est une production obscure et énigmatique qui ajoutera peu à la glorieuse réputation du grand poète.

Rochefort et Garibaldi.

Rochefort prépare, dit-on, un appartement dans son hôtel de la cité Malesherbes pour la réception de Garibaldi.

Ouvrage posthume.

Une symphonie posthume, par Georges Bizet, intitulée "Rome," a été donnée hier pour la première fois au Concert populaire.

Le mouvement d'ouverture est ennuyeux, mais le scherzo andante et le final sont originaux et intéressants. L'ouvrage a été favorablement accueilli.

Condamnation d'un journaliste.

Berlin, 25 octobre.—L'éditeur du "Borsen Courrier" a été condamné à une amende de $125 ou à 50 jours de prison pour un article provoqué par l'intention, alléguée de M. de Bismark d'incorporer Hambourg dans le Zolliverein. L'accusation a fait ressortir que l'accusé a calomnié et insulté M. de Bismark par des affirmations fausses et de nature à le rendre méprisable.

L'avenir de l'agriculture américaine.

Berlin, 25 octobre.—Le Dr Knapp, auteur de plusieurs ouvrages importants sur les Etats-Unis, a fait un discours sur la question de colonisation et d'émigration, devant le Congrès économique en ce moment réuni ici, et le Congrès a émis l'opinion que la production actuelle de céréales aux Etats-Unis est due à une exploitation excessive de la fertilité d'un sol vierge, qui doit être suivie d'épuisement. Dans un temps donné, la production agricole en Amérique tombera au niveau européen.

—La souscription du "revolver d'honneur" proposé par M. Félix Pyat à Berezowski, va son petit train. Elle est assurément odieuse, mais il faut bien convenir que son promoteur a trouvé moyen d'en faire une arme terrible contre ceux de ses correligionnaires politiques aujourd'hui *arrivés*, aux hommes politiques, et, par conséquent, totalement oubliéux d'un passé quelque peu gênant.

C'est le *Constitutionnel* qui a fourni à M. Félix Pyat l'occasion de ce succès. Ce journal écrivait hier.

La souscription sera-t-elle arrêtée ? sera-t-elle poursuivie ? Le procès serait drôle.

Un de nos ministres passerait un quart d'heure désagréable. On lui remettrait sous les yeux une page où il dépeignit autrefois Louvel, l'assassin du duc de Berry, sous les traits vertueux et sauves d'un héros de Berquin.

Voilà ce que c'est que d'écrire quand on est trop jeune.

Le journal de M. Pyat n'a pas encore reçu l'obole de M. Floquet.

Viendra-t-elle ? ça nous étonnerait.

En effet, M. Floquet et M. Saint-Hilaire ont négligé jusqu'ici, d'envoyer à la *Commune* les cinq centimes formant le montant de la souscription. Comme il est probable que cette abstention n'a point pour cause un état de gêne financière, il faut donc conclure que M. Floquet est tout à fait revenu de l'époque où il lançait publiquement au Czar, cette apostrophe célèbre ;—Vive la Pologne, mon président ! et que M. Saint-Hilaire voudrait bien rattraper toutes les éditions de son apologie de Louvel.

La *Commune* remercie le *Constitutionnel* en ces termes :

En ouvrant la souscription pour offrir un revolver d'honneur au régicide Berezowski, nous n'avons envisagé que le principe.

Notre confrère relève avec sa plume si spirituelle et si fine l'embarras cruel où nous avons mis le ministère. A vrai dire nous ne sommes point absolument fâchés d'avoir fait d'une pierre deux coups; en core moins d'avoir fourni au *Constitutionnel* l'occasion de publier les piquantes observations qu'on vient de lire.

—La *Communes* dit n'avoir pas appris qu'elle fût poursuivie. Alors que devient l'affirmation du *XIXe Siècle* ?

En même temps, le journal de M. Félix Pyat publie la lettre suivante :

Citoyen directeur,

Si Berezowski vaut Trinquet, Nourrit vaut Berezowski. Que le tyran se nomme Alexandre, Napoléon, Cavaignac ou Thiers, le tyrannicide est toujours un héros !

Entre Alexandre et Trépoff, Bonaparte et Saint-Arnaud, Cavaignac et Brès, Thiers et Gallifet, pas de différence.

Honneur donc aux destructeurs des tyrans, aux justiciers du peuple, aux martyrs de la liberté !

Au nom de la Révolution, je vous envoie pour moi et quelques-uns de mes amis, notre double souscription, soit 1 franc en timbres-poste.

A la Révolution et à vous.

UN VENDÉEN.

Rappelons que le citoyen Nourrit n'est autre que l'intéressant assassin du général Brès, aux journées de juin 1848.

Quant à la souscription Berezowski elle marche lentement. L'*Estafette* donne ce détail.

Dimanche, au conseil de Maisons-Alfort, cette souscription a donné lieu à un incident. Un membre a proposé au conseil de souscrire. L'assemblée s'y est refusée, et la collecte, faite dans la salle, a produit 90 centimes!

—Dans un bureau d'omnibus.

Un bon bourgeois, avec sa femme, regardant le numéro qu'on vient de lui donner.

46....Tiens, ton âge, dit-il en se retournant vers sa compagne.

Celle-ci lui donnant un fort coup de coude,

—Imbécile !

Le mari, de sa voix la plus carressante:

—Allons, ne te fâche pas....j'en dirai autant la première fois qu'on nous donnera le No 29 !

—Pauvre M. Hyacinthe Loyson ! Son église n'a pas deux ans d'existence et voilà déjà que la désertion se met, non-seulement parmi ses adeptes, mais encore parmi ses rares ministres. M. l'abbé Paul Bichery, qui remplissait auprès de l'ex-père Hyacinthe les fonctions de vicaire, vient de se retirer à la Grande-Trappe pour y abjurer son erreur.

Voici la lettre que, de cette retraite, il vient d'adresser à l'*Univers* :

Monastère de la Grande-Trappe de Mortagne (Orne) le 5 octobre 1880.

Monsieur le rédacteur,

Je suis heureux, après plusieurs mois passés volontairement dans le recueillement et la prière, de faire publiquement ma profession de foi.

Je crois très fermement d'esprit et de cœur tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né, dans laquelle je veux vivre et mourir.

Je me soumets purement et simplement au concile du Vatican et au magistère infaillible du Pontife romain, qui est le successeur de l'apôtre saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Eglise catholique, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

Je condamne, en outre, mes paroles, actes et écrits qui sont dignes de condamnation, et je demande très humblement pardon aux âmes que j'ai scandalisées.

C'est dans ces sentiments que j'ai reçu du Souverain-Pontife, l'absolution des censures ecclésiastiques qui pesaient sur moi.

Je supplie maintenant mes bien-aimés frères en Jésus-Christ, qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siége, de suivre mon exemple. Léon XIII les recevra avec amour sous sa houlette pastorale, et alors ceseront, pour le bonheur de tous, ces divisions lamentables qui affligent et désolent la sainte Eglise de Dieu.

Paul BICHERY,
Prêtre.

Gageons que le *XIXe Siècle* qui, ces jours ci, félicitait si fort l'ex-jésuite Boullean d'avoir "obéi aux scrupules de sa conscience" n'adressera pas le moindre compliment à M. l'abbé Bichery, pour avoir obéi aux scrupules de la sienne.

—Le nouvel ouvrage de M. Victor Hugo, l'*Ane* qui va paraître dans peu de temps, est un poème légendaire et symbolique, où le rôle de cet intéressant animal est étudié à travers les âges et les civilisations. Aliboron pousse son *khan* triomphalement dans la cathédrale de Beauvais.

La composition de l'*Ane* remonte à plusieurs années. Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul ouvrage que le grand poète ait en portefeuille : outre le *Torquemada*, dont il a été souvent question, il a encore deux drames entièrement terminés, la *Sorcière* et la *Mère*. Avis aux directeurs en quête de succès. Une autre pièce, les *Jumeaux*, dont l'action se passe sous Louis XIV, est presque achevée également, seul le dernier acte est à corriger.

—M. le général de Cissey, commandant le 1e corps d'armée, a demandé à être relevé de son commandement. Cette demande, basée sur des considérations relatives à l'intérêt de la discipline militaire, est arrivée au ministère de la guerre après le départ de M. le général Farre. Il est donc impossible de connaître la suite qu'elle aura. Mais il nous paraît nécessaire qu'une enquête soit ordonnée sur les faits dont l'opinion est saisie et qui ont amené M. le général de Cissey à prendre cette détermination.

(*République française.*)

Elections sénatoriales du 10 octobre.

ARIÈGE.

Inscrits, 385.—Votants, 380.

M. Anglade, député rép., 301 voix, élu

M. Laborde, sénateur républicain démocrate, ayant été élu le 5 janvier 1879 par 277 voix, contre 99 à M. Aclocque, candidat réactionnaire.

COTES DU NORD.

Premier tour de scrutin.

MM. de Carné, monarchiste	239	voix
Armez, rép	203	"
Duval, monarchiste	183	"
Even, républicain	181	"
de l'Angle-Beaumanoir, monarchiste	119	"
de Champagny, bonap	16	"

Deuxième tour de scrutin.

MM. de l'Angle-Beaumanoir et de Champagny se sont désistés.

MM. de Carné	275	voix élu.
Duval	276	voix élu.
Armez	210	"
Even	198	"

A l'élection du 30 janvier 1876, deux tours de scrutin avaient aussi été nécessaires; seulement, au second tour, l'élection se fit, bien que huit candidats monarchistes fussent restés en présence pour quatre sièges. Voici le chiffre des voix que réunissait la liste républicaine : MM. Le Gal Lassalle, 158 voix ; de Janzé, 151 ; Daniel, 140 ; Jacquemin, 103. La cause républicaine a donc gagné aisément cinquante voix.

Mlle Wm. Tippett Owego N Y dit : J'ai pris Warner's safe cure, trois semaines un Improved Excelsior Kidney Pad et j'ai cessé de souffrir de douleurs que j'avais au dos. Voir l'annonce.

Jardin Wenger.—Ce établissement en vogue connu sous le nom qui précède un orchestre de dames bohémiennes donne un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on y prend d'excellentes consommations.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtres, sideboard. Aller au Palais de Meubles de Hubbard, rue Bas-Rue-verte 122.

Du désespoir à la joie.

M. Giles Carter citoyen bien connu de Rochester N.Y. a publié ce qui suit : Depuis environ deux ans ma femme souffrait de quelque chose sans qu'on pût savoir de quoi elle souffrait. Fréquents accès de chaleur, suivis de transpirations abondantes, nuit et jour. Elle souffrait des reins et tout effort paraissait la frapper du prostration. Elle buvait beaucoup d'eau et était toujours altérée et son état empirait tous les jours. Nous appelâmes un médecin dont le nom importe peu, il ne put pas même découvrir la cause du mal. Finalement, ayant remarqué une particularité dans son urine, je la fis examiner et on la faisait bouillir le résidu fut de la mélasse en quantité équivalant à la moitié du volume d'eau employé. J'en écrivis tout aussitôt à son frère, médecin dans l'Etat qui répondit que c'était un diabète sucré ou plus hydropisie dans les voies urinaires. Il dit qu'il ne connaissait pas de remède pour cela qu'elle ne se porterait jamais bien probablement, qu'elle pourrait vivre encore quelques années mais que son état empirerait continuellement.

Alors et quand nous désespérions, je vis l'annonce des Safe diabetes cure de Warner ; j'en achetai une bouteille et ma femme a continué de prendre ce remède jusqu'à sa parfaite guérison et maintenant elle se porte aussi bien qu'elle ne soit jamais portée depuis des années. Je considère que le remède de Warner "Safe Diabete cure" comme un bienfait et une bénédiction pour l'humanité.

Association co-opérative et d'assistance mutuelle des Ouvriers.

Une assemblée spéciale de la susdite association aura lieu à la salle des Bouchers, coin Bayades et Poydras, le SAMEDI SOIR à 7 1/2 heures.

Des affaires de grande importance devront être soumises à l'assemblée, la plus grande ponctualité est requise.

Par ordre de
JOHN F. BREMER Président.
PAUL E. VOORHIES,
Secrétaire. 30oct—1t

AVIS.—Tous les bouchers des marchés privés de la ville et des environs sont invités à assister à une réunion qui aura lieu, au local de M. Paul Rouquet, coin Conti et Bourbon, DIMANCHE 31 octobre 1880, à 6 heures et demie P. M., au sujet des abattoirs de la ville. Tous les bouchers des marchés particuliers sont priés d'être très ponctuels.

30 oct—1t Par ordre du Président.

Quartier-Général de la "Peuples Démocratic Association.—No 40 rue St. Charles—Une réunion spéciale de cette association aura lieu le SAMEDI 30 octobre à 7½ heures du soir, au Quartier Général No 40 rue St. Charles. Les membres sont instamment priés de s'y rendre.

Par ordre de
A. C. LANDRY, R. H. MARR,
Secrétaire. Président
29 oct—

AVIS—Bureau de l'Association des presses à coton. No 57 rue du Carondelet — Nlle-Orléans, 29 octobre 1880. — Les expéditeurs et les acheteurs de coton sont avertis que les presses de cette association l'ordre de presser leurs cotons à leurs frais, sont prévenus par la présente que les bills pour le pressage, le drayage, et le travail seront dûs et payables, sur la remise à eux des reçus du navire pour le coton, et qu'ils devront être payés au moment de la remise des dits reçus.

Les agents, les capitaines et les armateurs sont priés avec que les dits reçus ne seront abandonnés par les presses qu'après le plein paiement de leurs bills, et avis leur est donné de ne signer les lettres de change que lorsque ces bills auront été remis.

30oct—3t J. C. DENIS, président.

HABILLEMENTS D'HIVER

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants!

Marchandises Nouvelles

Vendues aux plus bas prix du marché.

MICHEL LION

195, 197, 199 VIEILLE-LEVÉE

Enseigne Ste Anne.

Annonce à ses amis et clients qu'il a reçu un assortiment complet de toutes les nouveautés de la saison.

Spécialité de Costumes pour Enfants!

PARDESSUS pour tout âge à des prix réduits!

M. LION.

30 oct—2t

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. Marinoni.

67 & 69 RUE DECATUR 67 & 69

En débarquement de la barque italienne GIOVE, venant de Gênes :

1000 caisses Macaroni Vermicelli et Pâtes assorties
500 caisses Vermouth, Nolli, Prat & Cie.
300 caisses Vermouth de Turin, Martini Sola
100 caisses Savon de Castille, blanc.

A vendre par
BASSETTI & XIQUES.
30 oct—6t 67 & 69 rue Decatur

AVIS.

Nlle Orléans, 14 octobre 1880.

LE soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de MM Farley Spear & Co., banquiers, Montgomery, Ala., une moitié du billet, No 90.332, tirage à numéro simple, Classe "K" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres le mardi, 12 octobre 1880 ledit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de M. A. Dauphin Nouvelle Orléans, Lne, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiane National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom JUDEY & GILLIS
Résidence PP A I Lnne
30 oct—2PP Nlle Orléans, Lne.

AVIS.

Nlle-Orléans 23 octobre 1880.

LE soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de R F Miller New York la moitié du billet No 90 332, tirage à numéro simple, classe K de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres mardi 12 octobre 1880, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A Dauphin 319 Bourbon New York et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom T M WESGAT Agent
Résidence Compagnie d'Express du Sud.
30 oct 2t PP Nouvelle Orléans, Lne.

AVIS.

Nouvelle Orléans 18 octobre 1880.

LES soussignés certifient qu'ils avaient en collection pour le compte du First National Bank of Memphis Tenn. et du German National Bank, Memphis Tenn. les deux moitiés du billet No 10 143 tirage à numéros simples, Classe K de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le troisième gros lot de trois mille piastres mardi, 12 octobre 1880, les dit billets ayant coûté la somme de une piastre chacun au bureau de D. L. La Hogue No 6 West Gayoso St Memphis Tenn et que les montants leur en ont été promptement payés en chèques sur la Louisiana National Bank sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.

Nom E B LHOSTE
Commis-au change et à l'escompte de la Louisiana National Bank de la Nouvelle Orléans Le
JOHN COYLE
Caissier de la Banque Nationale de la
30oct—1P Nlle-Orléans

AVIS.

Nlle-Orléans 22 octobre 1880

LES soussignés certifient qu'ils avaient en collection, pour le compte de Steven Jackson et Cie entreprise de MM. Wells & Davis banquiers privés Atlantic Iowa et Wm G Lewis Philadelphie Pa la moitié chacun du billet No 24 153 tirage à numéros simples classe K de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq piastres mardi 12 octobre 1880 les dits billets avant coûté la somme de une piastre chacun aux bureaux de M A Dauphin 319 Bourbon St New York et M A Dauphin 319 Broadway New York et que les montants leur en ont été promptement payés par chèques sur la Louisiana National Bank sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.

Nom E B LHOSTE
Commis-au change et à l'escompte de la Louisiana National Bank de la Nouvelle Orléans Le
T M WESGAT, Agent
Compagnie d'Express du Sud.
30 oct 2t PP Nouvelle Orléans Lne

AVIS.

Nouvelle Orléans, 25 octobre 1880.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de F A Le ke de Amorin, comte la moitié du billet No 90.032 tirage à numéros simples Classe K de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le quatrième gros lot de deux mille cinq cents piastres le mardi 12 octobre 1880. Le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Banque Nationale de la Louisiane sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom T M WESGAT Agent
Résidence Compagnie d'Express du Sud
30 oct 2t Nlle Orléans

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros de esta sociedad, se reunirán en el local de costumbre, el LUNES, 1º de Noviembre, á las 3 1/2 de la tarde para asistir á la entrada de costumbre en dicho dia.

Por orden de DON TOMAS JORDA,
Presidente.
A. ALVAREZ GALAN Secretario.
29 oct—3t

ATTENTION, MESDAMES!

50.000

CATALOGUES de la mode de Butterick pour l'hiver 1880 et 1881 qui viennent d'arriver et qui sont à distribuer gratis.

M. H. PECK & CO.
29 oct— Seuls agents pour la Louisiane.

AVIS.—Il faut que toutes les dames de la ville sachent que l'agence des patrons et modèles de modes de Butterick a été transférée au dépôt de machines à coudre de PECK rue du Canal 167. Catalogues distribués gratis.

29 oct—14t

Société de Bienfaisance des Bouchers.

Réunion générale trimestrielle et élections des officiers et membres du Bureau d'administration pour les années 1880 et 1881.—Les officiers et membres de cette société se réuniront le 31 Oct. à novembre 1880 pour assister à la scance qui aura lieu au local ordinaire, coin Poydras et Bayades et participer aux élections des officiers et membres de l'administration, pour les années 1880 et 1881.

La séance est pour 6 heures p. m. Les membres sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du Vice Président

Les médecins qui voudraient concourir comme docteur de la société, s'adresseront pour information à M. S. Chanfrau, stale 108, marché français de 7 heures à 10 heures a. m., ou au Secrétaire, 139 rue Comunne.

S CHANFRAU
E. MOURET, Secrétaire. 27 oct—9t

POUR LA TOUSSAINT.

ORNEMENTS DE TOMBEAUX.

GRANDE VARIÉTÉ

A VENDRE

CHEZ LELIÈVRE.

RUE ROYALE, No (74 et)

RUE BARONNE, No 9, près Canal.

NOUS prions nos amis de ne pas oublier que tous ces articles doivent être vendus à n'importe quel prix, avant le premier novembre.